

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit : Lors d'une séance tenue le 3 mai 2023, le Conseil a adopté le projet de *Règlement numéro 659-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*.

La Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite, comme les autres municipalités environnantes, se prévaloir des pouvoirs prévus aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Le projet de règlement a pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, d'un permis de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion préalable d'une entente entre le promoteur et la Municipalité portant sur un projet de développement résidentiel, commercial, industriel ou un projet intégré qui nécessite la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

Le projet de règlement permet d'uniformiser le traitement des demandes de projets de développements et permettra à la Municipalité de gérer l'aménagement de son territoire de façon à rationaliser et à structurer l'organisation de l'espace urbain ainsi qu'à minimiser les coûts d'aménagement et de desserte en services publics.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 juin 2023 à 18 h 30** au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca). Le projet ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 23 mai 2023.



**Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité [www.sainte-melanie.ca](http://www.sainte-melanie.ca), le 23 mai 2023 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 mai 2023.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.  
Directeur général et greffier-trésorier**